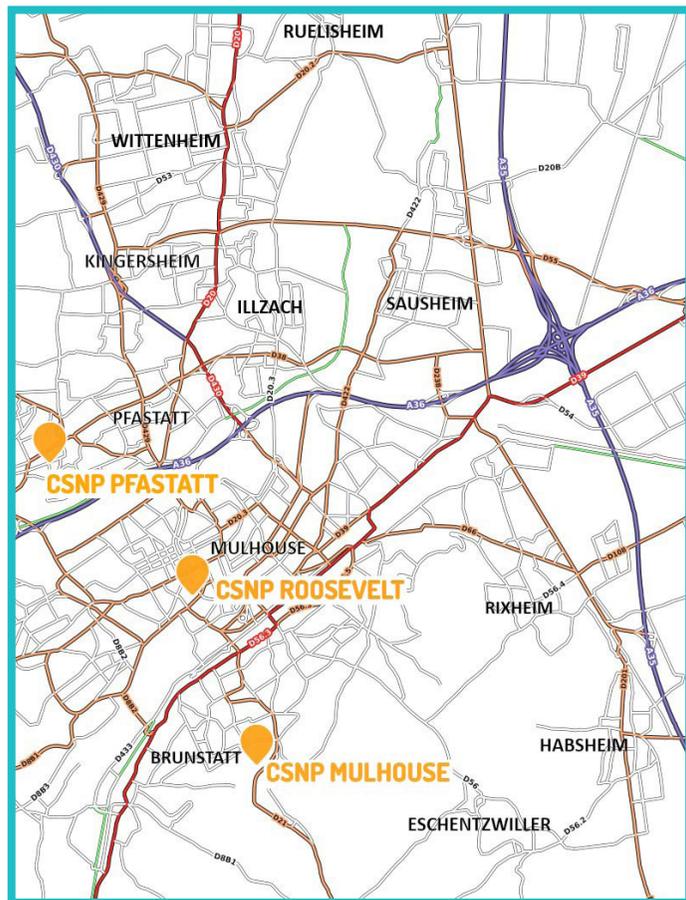


Les CSNP de Mulhouse agglomération



CSNP Mulhouse

3H rue du Dr Léon Mangeney
68100 Mulhouse

Lundi-vendredi : 8h00-20h00

03 89 35 06 05

CSNP Pfastatt

1 rue Henri Haefely
68120 Pfastatt

Lundi-vendredi : 8h30-18h30
Samedi : 8h30-12h30

03 89 52 80 20

CSNP Roosevelt

27 rue d'Alsace
68100 Mulhouse

Lundi-vendredi : 8h30-18h30

03 89 32 55 41

Attention : les CSNP sont fermés les jours fériés



Centres de Soins Non Programmés : pour qui, pour quoi ?



www.cpts-mulhouse-agglo.fr

Soins Non Programmés ?

Les Soins Non Programmés sont définis comme ceux « devant répondre à une urgence ressentie, mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences »*

*Thomas Mesnier, « Assurer le premier accès aux soins - Organiser les Soins Non Programmés dans les territoires », 2018

Pourquoi faire appel aux centres de Soins Non Programmés ?

Les Centres de Soins Non Programmés (CSNP) assurent un 1er accès aux soins, sans rendez-vous, en cas d'absence du médecin traitant ou pour des situations nécessitant un plateau médico-technique (soins infirmiers, biologie, imagerie, gestes techniques...). Ils viennent en complément des médecins généralistes et des services d'urgences pour améliorer le parcours des patients et proposer le bon soin au bon moment.



Qui est concerné ?

Rendez-vous dans un CSNP ...

- ✓ Si vous nécessitez des soins de **médecine générale aiguë** ou de **petite traumatologie**
- ✓ Si vos soins ne peuvent être ni **anticipés** ni **retardés**
- ✓ Peu importe votre **âge**

Les CSNP n'interviennent pas pour ...

- ✗ Les soins relevant de l'aide médicale **urgente** ou présentant un **risque vital**
- ✗ Le **renouvellement** d'ordonnance, de traitement, ou la délivrance de **certificats** (hors coups et blessures)
- ✗ Le suivi de **pathologies chroniques**

Qui consulter ?



Rendez-vous chez votre médecin généraliste en cas de rhume, maux de gorge ou de ventre, etc., ou pour le suivi de pathologie dont il a déjà connaissance.



Rendez-vous dans l'un des trois CSNP si vous présentez une pathologie nécessitant :

- un **plateau médico-technique** (soins infirmiers, biologie, imagerie, gestes techniques...)
- des soins relevant de la **petite traumatologie** (plaies, entorses, contusions, brûlures, etc.)
- de la **petite chirurgie** ou une pathologie de **médecine générale aiguë** ne pouvant être différée (en l'absence de votre médecin).



En cas d'urgence vitale, contactez le 15 avant de vous rendre aux urgences.